



# D'r Innlemer

Revue Municipale d'Information

octobre 2014 N°14

## Chers habitants

*L'heure de la rentrée a sonné tant pour le monde économique que pour nos écoles...*

*Pour ces dernières, elle était fort harmonieuse d'autant que la nouvelle école a été livrée dans les temps et que la rénovation du local bibliothèque et des sanitaires de l'école élémentaire a été achevée avant la rentrée scolaire.*

*Aujourd'hui, nos élèves disposent de locaux fonctionnels et lumineux, où ils ne peuvent que s'épanouir avec le concours du corps enseignant et l'appui des parents.*

*Mais les nouveaux rythmes scolaires instaurés à la rentrée scolaire 2014/2015 par le Gouvernement ont fortement perturbé la vie de nos petites têtes blondes. Espérons que la lucidité et l'intelligence de nos dirigeants nationaux l'emporteront sur d'autres considérations et apporteront une réponse appropriée et fondamentale à l'amélioration de notre système éducatif en coordination avec les enseignants, parents et élus locaux.*

*Par ailleurs, je vous rappelle que le Conseil Municipal avait engagé un recours contentieux auprès du Conseil d'Etat au titre du découpage des cantons du département du Bas-Rhin et plus particulièrement du rattachement de la Commune d'INNENHEIM au Canton de MOLSHEIM.*

*Ce recours était motivé par la présence de la Commune d'INNENHEIM au sein du Canton d'OBERNAI depuis la Révolution et son implication à la concrétisation, au fil des années, de compétences structurelles performantes et innovantes au sein de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile à la satisfaction générale de nos habitants. Mais malgré l'introduction d'un dossier juridique particulièrement bien charpenté et très bien argumenté auprès du Conseil d'Etat, la requête de la Commune a été rejetée par les Services du Contentieux du Conseil d'Etat sur la base d'une ordonnance incompréhensible dont la motivation s'apparente plutôt à une recherche de fin de non recours. En outre, le Conseil Municipal estime que cette ordonnance ne constitue, en aucun cas, la conclusion d'une étude sérieuse de la requête introduite par l'avocat de la Commune.*

*Aussi, ce rattachement au Canton de MOLSHEIM se traduira, lors de la prochaine élection cantonale, a priori en 2015, pour les électeurs de la Commune d'INNENHEIM à voter pour un candidat se présentant dans le Canton de MOLSHEIM au lieu et place de celui issu du Canton d'OBERNAI. C'est avec de telles méthodes initiées par les instances technocratiques parisiennes que ces dernières provoquent la montée de l'absentéisme aux élections et le désintérêt de nos concitoyens des enjeux publics.*

*Mais je vous précise que des démarches ont été entreprises par le Conseil Municipal pour le maintien de la Commune d'INNENHEIM au sein de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile avec évidemment la poursuite d'une coopération intercommunale innovante et performante telle qu'elle existe aujourd'hui, à la satisfaction générale de nos concitoyens.*

*Enfin, je voudrais déplorer la disparition de Monsieur Bernard WENDLING, à l'âge de 59 ans. Directeur d'école de musique et chef de chœur de l'ensemble musical AMADE, il a mis ses talents, sa compétence et sa patience aux services de très nombreux jeunes élèves de notre Commune et des environs. Il leur a fait partager sa passion qu'était la musique. Avec eux, il a monté, chaque début février depuis près de 30 ans, des spectacles musicaux de très grande qualité à DORLSHEIM. En outre, il a animé gracieusement avec ses élèves et ses musiciens les fêtes de Noël de nos aînés. Du fond du cœur, un très grand merci. Puisse son charisme, sa générosité, son enthousiasme et sa recherche de la perfection nous guider chaque jour de notre vie afin de rendre celle-ci plus belle et plus lumineuse.*

Cordiales salutations  
Alphonse KOENIG, Maire

## **Informations communales :**

### **Du nouveau au local jeunes de Innenheim :**

Pour reprendre contact, faire connaissance et surtout passer un moment convivial ensemble, Wendy et Nicolas, animateurs au Centre Arthur Rimbaud d'Obernai donnent rendez-vous aux jeunes de 10 à 17 ans tous les mercredis de 14h à 16h à la salle polyvalente.

Les jeunes pourront pratiquer diverses activités sportives, artistiques, manuelles ou d'expression, grâce au matériel ludique et pédagogique mis à disposition. Ils trouveront également l'aide nécessaire à l'accompagnement de leurs devoirs grâce au «Coup de pouce collégiens».

Les animateurs circuleront avec le TACC'O (Trafic d'Animation de la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile), lieu de ressource et point d'«Information Jeunesse». Les jeunes seront informés, conseillés et accompagnés dans leurs questionnements concernant les études, les métiers, le sport, les loisirs, la santé, la vie quotidienne...

### **Très prochainement, le programme des vacances de la Toussaint.**

L'accueil de loisir 9-12 ans fonctionnera sur toute la période en journée complète avec repas. L'équipe d'animation leur propose une semaine multi-activités du 20 au 24 octobre, avec des stages sportifs le matin et des activités artistiques et des sorties l'après-midi. La deuxième semaine sera dédiée à l'art culinaire avec différentes interventions de professionnels où les jeunes apprendront des recettes, les cuisineront et dégusteront leurs réalisations.

En parallèle, des animations «à la carte» sont proposées aux jeunes de 9 à 17 ans. Activités, sorties, grands jeux... ces animations s'organisent en journées ou demi-journées.

Deux grandes sorties pour tous les accueils se dérouleront les jeudis 23 et 30 octobre, respectivement au Parc de Sainte-Croix et à Europa-Park. Ces lieux spécialement décorés à l'occasion d'Halloween, enchanteront petits et grands.

Les vacances se clôtureront par la très attendue et grande soirée d'Halloween le vendredi 31 octobre.

Les programmes détaillés seront prochainement disponibles à l'accueil du Centre Arthur Rimbaud, dans les mairies du Pays de Sainte-Odile et sur le site : <http://obernai.centres-sociaux.fr>

Contact Wendy et Nicolas : 06 77 18 97 34 - [ajpo@cscarimbaud.com](mailto:ajpo@cscarimbaud.com)

### **Rentrée scolaire :**

Les effectifs actuels sont de 40 élèves en maternelle, répartis en 2 classes, et **67** élèves en élémentaire, répartis en 3 classes.

Cette année, la rentrée scolaire était placée sous le signe de la nouveauté. Les élèves de la maternelle ont découvert leur nouvelle école, entièrement reconstruite et agrandie, ainsi que le nouveau mobilier scolaire. Quant aux élèves de l'école primaire, ils apprécieront la rénovation de la bibliothèque et des sanitaires.

L'inauguration de l'école maternelle et la journée «portes ouvertes» auront lieu le 8 novembre 2014.

### **Maisons fleuries :**

Depuis 1991 à Innenheim, le concours des maisons fleuries récompense les efforts de fleurissement de notre communauté villageoise. Chacun peut y participer ; aucune inscription n'est nécessaire. Issu d'une longue tradition en Alsace, le fleurissement des façades, cours et jardins de nos maisons, contribue à l'embellissement de notre cadre de vie et à l'attractivité de notre village.

Mi-août, un jury, composé de 4 membres qualifiés en horticulture et aménagement paysager (tous extérieurs au village), a sillonné les rues d'Innenheim, guidé par Dominique ROSFELDER et Jean-Marie BENTZ, membres de la commission communale de fleurissement. Il a pu juger de l'investissement de nombreux villageois, de la qualité de leurs réalisations, colorées, soignées, originales...(en dépit de conditions météorologiques peu favorables cette année). Il a ainsi pu établir une sélection de lauréats. Cette année, Sylvie et Gérard BENTZ arrivent en tête du palmarès : bravo à eux ! Les 10 premiers du classement seront récompensés à l'occasion de la réception de Nouvel An ; de même, un prix d'encouragement sera remis à cette occasion aux 10 suivants.

### **Fête Patronale :**

Autrefois, la Saint Martin était, à Innenheim, une fête religieuse traditionnelle et familiale. Après une messe solennelle, on avait plaisir à se retrouver autour de la «Martinsganz» (l'oie de la Saint Martin).

Cette année, notre paroisse et son Conseil de Fabrique nous proposent de revisiter cette tradition et de nous retrouver à la Salle Polyvalente, mardi 11 Novembre. La messe y sera célébrée à 10h30 par le Père Gilles Vieille-Cessay, suivie d'un apéritif. Puis un repas festif, composé d'une entrée, d'un plat garni, d'un dessert et d'un café est proposé au prix de 15 € (8 € pour les enfants de moins de 12 ans) ; il sera l'occasion d'animations et de belles rencontres. Venez nombreux, en famille ou entre amis ! (Les bulletins d'inscriptions sont à venir dans vos boîtes aux lettres).

## **La Redevance Incitative :**

La Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile (CCPSO), en charge de la gestion des déchets, va opérer un changement important dans la gestion et la collecte des ordures ménagères.

Le coût annuel de la collecte et du traitement des déchets pour le seul territoire de Sainte Odile représente 2 millions d'euros. En 2013, chaque habitant a produit 600 kg de déchets.

Il est devenu nécessaire (Loi "Grenelle") et urgent de réduire la production de nos ordures ménagères en veillant à trier davantage (*verres dans les conteneurs à verre, textiles dans le conteneur prévu à cet effet, journaux et prospectus dans la benne "vieux papiers", bouteilles, flacons plastiques, cartons d'emballage, briques alimentaires, conserves, aérosols, bidons de sirop...dans le sac de tri*), à diminuer les emballages (*qui représentent ~50% du volume de nos poubelles*), en favorisant les achats en vrac ou à la coupe plutôt qu'en barquettes, en utilisant des flacons rechargeable, en recourant au compostage et en passant en déchèteries pour les autres déchets recyclables et/ou volumineux (*17 catégories de déchets peuvent y être déposées ; déchets verts, cartons, piles, huile de friture, peinture, solvants, déchets électroniques,...*)

Cette évolution implique une part de facturation "incitative" et le renouvellement de l'ensemble des bacs roulants en plastique, qui seront désormais munis d'une puce électronique pour chaque foyer.

Les nouvelles poubelles "pucées" (*fabriquées en France*) seront livrées directement à votre domicile les jeudis 16 et 23 octobre 2014 (foyers 1 à 2 personnes : bac de 120 litres, 3 personnes et plus : 240 litres) et les anciennes seront récupérées le même jour pour être recyclées.

En pratique, lors de la collecte, le capteur du camion enregistre le numéro de la puce et comptabilise la levée effectuée. Le forfait tarifaire comprend 36 levées par an. Le camion continuera à passer chaque semaine. Au delà de 36 levées annuelles, une part supplémentaire sera comptabilisée et facturée.

Dès 2015, les levées seront enregistrées et chaque foyer sera destinataire de cette information sur la facture semestrielle. Durant cette année de mise en place de la redevance incitative, les tarifs resteront inchangés. Après cette phase de transition, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, les tarifs évoluent en tenant compte du forfait de 36 levées.

Une réunion publique se tiendra à la salle polyvalente à Innenheim le mardi 14 octobre 2014 à 19h30 pour expliquer ces différents points (*la collecte des sacs de tri reste quant à elle inchangée*).

## **Subvention de 20 € pour l'achat d'un composteur :**

La CCPSO maintient sa subvention de 20 € pour l'achat d'un composteur. Les déchets organiques compostables sont les épluchures, fleurs fanées, feuilles mortes, tonte de gazon, café, thé, coquilles d'œufs, sciure,...qui se transforment en terreau de très bonne qualité. Le composteur permet d'accélérer le processus.

Conditions d'obtention de la subvention :

- Acheter le composteur entre le 1<sup>er</sup> juillet 2014 et le 30 juin 2015 (présenter une facture nominative et détaillée)
- Habiter dans l'une des 6 communes membres de la CCPSO
- Installer le composteur sur ce même territoire
- Remplir un formulaire à télécharger sur le site [www.cc-paysdesainteodile.fr](http://www.cc-paysdesainteodile.fr) ou le demander par téléphone au 03.88.95.53.52

## **Renouvellement des baux de chasse :**

La durée des baux de chasse est fixée par la loi à 9 années. Les baux en cours, qui ont été conclus en 2006, expireront au 1<sup>er</sup> février 2015. A cette date seront signés de nouveaux baux qui s'achèveront en février 2024.

En droit local, le droit de chasse sur les terres est administré par la commune, au nom et pour le compte des propriétaires. En septembre 2014, la commune a donc engagé la consultation des propriétaires fonciers, afin de déterminer s'ils souhaitent conserver le produit des locations ou l'abandonner à la commune.

Le droit de chasse étant un attribut du droit de propriété, les loyers de chasse appartiennent aux propriétaires fonciers. Ils ont cependant la possibilité, à une double condition de majorité, de les abandonner à la commune, qui gère la chasse en leur nom. La décision devra être prise par au moins 2/3 des propriétaires fonciers représentant au moins 2/3 des surfaces.

Dans le Bas-Rhin, 81% des communes bénéficient du loyer des chasses. La commune utilisera alors ces sommes dans l'intérêt collectif des propriétaires fonciers ; elle pourra notamment l'affecter à l'entretien des chemins d'exploitation ou, comme c'est le cas à Innenheim, au paiement des cotisations à la caisse d'assurance accident agricole.

## **Hôtel d'entreprise :**

Un local bureau d'une surface de 102 m<sup>2</sup> est à louer au premier étage de l'hôtel d'entreprise, propriété de la commune, situé 2 rue du stade. Le loyer mensuel est de 650 euros HT + charges. Pour tout renseignement, s'adresser au secrétariat de la mairie : 03 88 95 75 20.

## **Travaux de voirie rue des roses autour de l'école maternelle :**

La reconstruction de l'école maternelle a rendu nécessaires des travaux de voirie sur la rue des roses.

Un poteau d'incendie a été remplacé pour un montant de 3 800 euros.

L'éclairage public a été refait aux nouvelles normes pour un coût de 19 700 euros par l'entreprise CRESA.

La pose de fourreaux et gaines prévisionnelles destinés à éviter de devoir ouvrir les trottoirs ou la chaussée dans quelques années, a été effectuée pour 3650 euros.

La voirie a été réalisée par la société VOGEL TP pour une enveloppe de 58 700 euros.

La chaussée devant l'école a été rehaussée afin d'inciter les automobilistes à ralentir, pour garantir la sécurité des usagers et plus particulièrement celle des élèves se rendant aux écoles. Un arrêté municipal limitera la vitesse autorisée à 30 kilomètres par heure. Des places de parking ont été prévues en parallèle à la route, pour laisser un passage sécurisé à l'usage des piétons.

L'entrée de la maternelle a bénéficié de la pose de pavés, plus beaux et durables qu'un enrobé qui n'aurait coûté que 2 000 euros de moins. Le chemin piétonnier (s'Pfarrgassel) qui conduit le long du presbytère à la rue du général de Gaulle est partiellement remis à neuf.

Un panneau «cédez-le-passage» sécurise la sortie sud de la rue des roses vers la rue du général de Gaulle.

Une demande de subvention pour ces travaux a été déposée auprès du Conseil Général du Bas Rhin.

## **Eclairage public :**

Le conseil municipal a décidé d'engager une première tranche de restructuration de l'éclairage public communal, en retenant la rue des vergers sur sa section ouest. Cet éclairage répond aux nouvelles dispositions portant sur la réduction des pollutions lumineuses. Les anciens lampadaires, dont la fabrication est arrêtée, seront stockés pour servir de remplaçants ou de pièces détachées en cas de casse.

## **Elagage et taille des haies :**

Profiter de l'automne pour penser à l'élagage et la taille de vos haies, arbres et arbustes le long de la voirie ou en limite de propriété.

## **Cérémonie en mémoire des fils de notre commune morts à la guerre :**

Pour commémorer le centenaire du début de la première guerre mondiale et le 70<sup>ème</sup> anniversaire de la libération de l'Alsace par la 2<sup>ème</sup> division blindée du Général Leclerc, la municipalité invite les habitants d'Innenheim à une cérémonie du souvenir le dimanche 16 novembre au monument aux morts à 10 H 30, après la messe de 9 H 30. Un verre de l'amitié clôturera ce moment de mémoire.

## **DIVERS : Les demandes de permis de construire suivantes ont été transmises au Service**

### **Instructeur :**

- M. KOESTEL Jérémie : démolition du garage, élévation des murs de l'étage pour création de surface habitable, 71 rue du Général de Gaulle.
- M. et Mme REGEL Jacky : construction d'une maison d'habitation, 27, rue des Vergers

## **Manifestations du 1er octobre 2014 au 31 mars 2015 :**

19 octobre	: Marche d'automne	Association Sportive et Culturelle d'INNENHEIM
25 octobre	: Soirée «Les années 80»	Union Sportive INNENHEIM
26 octobre	: Chasse aux bonbons	Amicale des Sapeurs-Pompiers d'INNENHEIM
28 novembre	: Don du sang	Amicale des Donneurs de Sang
30 novembre	: Marché de Noël	Amicale des Sapeurs-Pompiers d'INNENHEIM
13 décembre	: Veillée de l'Avent	Eglise Saint Martin
14 décembre	: Fête de Noël des Anciens	Commune
17 décembre	: Fête de Noël des enfants de l'USI	Union Sportive INNENHEIM
20 décembre	: Fête de Noël de l'USI	Union Sportive INNENHEIM
20 décembre	: Concert de Noël	Eglise Saint Martin
31 décembre	: Réveillon de Saint Sylvestre	Union Sportive INNENHEIM
4 janvier	: Cérémonie des vœux	Commune
18 janvier	: Cochonnaille	Pétanque club d'INNENHEIM
31 janvier et 1 février	: Théâtre Alsacien	Tennis club d'INNENHEIM
6 février	: Don du Sang	Amicale des Donneurs de Sang
22 février	: Carnaval des Enfants	Amicale des Sapeurs-Pompiers d'INNENHEIM
7 mars	: Soirée «Année 80»	Union Sportive INNENHEIM
21 mars	: Loto	Union Sportive INNENHEIM
18 avril	: Nuit du Feu	Amicale des Sapeurs-Pompiers d'INNENHEIM